

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 9 décembre 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 03/12/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-41

Présents : 23 votants : 23

Étaient présents : 23 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI, Jean-Marc LLORCA, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant) (**11 présents**)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Isabelle SALIS, Messieurs Robert LINOSSIER, Frédéric SANCHEZ (départ à 19h40 jusqu'au vote de la DL 2020-42), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE (départ à 19h35 avant le vote de la DL 2020-42), Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (arrivé à 19h35 pour le vote de la DL 2020-42), Lionel LABARTHE (suppléant), Daniel HANROT (suppléant de M. J. Louis MOLINIE pour le vote de la DL 2020-42 à la DL 2020-47 et de M. Didier SOUBIRON pour le vote de la DL 2020-36 à la DL 2020-41) (**12 présents**)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote : 0**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Olivia MOREAU Chargée des Affaires Générales et juridiques

Madame SANS Laurence : Secrétaire de Direction

N° ordre : 2020-41

OBJET : Délibération de principe : Mise en place de la Tarification Incitative

M. le Président rappelle que le SMICTOM LGB a participé aux études portées par le syndicat départemental ValOrizon, relatives à la tarification incitative d'une part et au tri à la source des biodéchets d'autre part.

Ces deux études sont intimement liées puisque le tri à la source des biodéchets est un des moyens d'agir sur les volumes de déchets et donc sur la tarification incitative.

Le président indique, que l'ADEME, dans le cadre de son appel à projets régional « Mise en œuvre de la tarification incitative », aide les collectivités à hauteur de 6.60 € / habitant.

De plus, si la collectivité délibère sur le principe de la mise en œuvre de la tarification incitative avant le 31/12/2020, l'ADEME octroie un bonus supplémentaire de 3 € / habitant.

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1** : S'engage dans la mise œuvre d'une tarification incitative sur le territoire du SMICTOM LGB.
- **Article 2** : Précise que l'engagement de la collectivité tient compte de la volonté affichée par les autres acteurs et EPCI concernés de mettre en place la Tarification incitative.
- **Article 3** : Précise que la position de la collectivité est tributaire de l'engagement de toutes les autres collectivités concernées à mettre en place cette même tarification.
- **Article 4** : Donne pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 11/12/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI